

**27 – personnel municipal – adaptation du tableau des effectifs – dispositions diverses**

**Groupe communiste – Aymeric SEASSAU**

Madame le maire, chers collègues,

Qu'il me soit permis au nom des élus communistes d'évoquer à l'occasion de cette délibération la situation des fonctionnaires territoriaux et donc, particulièrement celle des agents de notre collectivité. Il n'est évidemment pas question pour nous de remettre en cause les modifications et avancées proposées à l'occasion de cette délibération portant sur le tableau des effectifs et diverses dispositions organisationnelles. **Il reste que des questions de fond sont aujourd'hui posées par les agents de la ville et de Nantes Métropole.** Pour beaucoup elles tiennent à la fois des revendications que posent nécessairement le gel de point d'indice de la fonction publique – et ce ne sont pas les annonces récentes de la ministre qui sont de nature à les rassurer – ainsi que la pression consécutive aux contraintes budgétaires que l'Etat imposent à nos collectivités.

**En effet, pour la sixième année consécutive, l'Etat confirme le gel des grilles de rémunérations.** Cela conduit à une situation extrêmement préjudiciable pour l'ensemble des agents de la fonction publique à commencer par celles et ceux qui sont au plus bas de l'échelle, avec des niveaux de rémunération inférieurs au SMIC ! S'ajoute à cette réalité le fait que les contraintes budgétaires auxquelles nous sommes soumis pèsent sur les capacités des collectivités qui par voie de conséquence contraignent les budgets de fonctionnement. Cela ne va pas sans interroger les salariés sur la qualité du service public, ce que nous partageons. Enfin depuis plusieurs années, avec la disparition des quotas nationaux d'avancement, les collectivités sont conduites à décider pour leurs propres agents des ratios d'avancement applicables à chaque cadre d'emploi. **Les élus communistes avaient, en leur temps, souligné l'effet pervers d'une telle disposition qui conduit à accentuer les disparités de situation et de revenus d'une collectivité à l'autre, générant de l'inégalité de traitement.** Dans le même temps, les premières années de l'application des ratios permis à

Nantes de résorber les situations de blocages de certains déroulements de carrière, je pense aux agents de la filière administrative notamment. C'est la raison pour laquelle, depuis lors, les élus communistes ont voté chaque année les différents ajustements des ratios d'avancement de grade.

**Nous nous félicitons qu'au début de ce mandat la nouvelle municipalité de notre ville se soit engagée dans une double logique d'affirmation du maintien de la qualité du service public et de résorption de la précarité.** C'est cet engagement que Mme le Maire vient de renouveler auprès des organisations syndicales en affirmant sa volonté de ré-ouvrir un espace de dialogue par la proposition d'une rencontre avec l'intersyndicale avant l'été. Pour les élus communistes il est en effet primordial que cette démarche soit initiée sans préjuger des résultats de cette concertation. **Nous voulons rappeler à cette occasion notre attachement au statut de la fonction publique territoriale, à un service public de qualité que sont en droit d'attendre les nantaises et les nantais particulièrement en ces temps de difficultés sociales et économiques, notre attachement enfin à la résorption de la précarité dans la fonction publique.** Nous souhaiterions d'ailleurs que la Ville interpelle l'Etat quant aux responsabilités qui sont les siennes s'agissant du gel des grilles de rémunération. Ce n'est pas en reportant à 2017 ou à 2020 qu'on répondra aux attentes légitimes de millions de salariés de notre pays.

Je vous remercie de votre attention.